



# Le VALBOISIEN



*Mon journal...*

Vol. 4, No 10

Bulletin municipal d'information

Octobre 2019

**Parc hanté de Bowman**

**Portes-ouvertes des pompiers**



595, route 309  
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0



Municipalité de Val-des-Bois  
819 454-2280

# Services municipaux



## HÔTEL DE VILLE

595, route, 309, Val-des-Bois  
(Québec) J0X 3C0  
Téléphone : 819 454-2280  
Site internet : [www.val-des-bois.ca](http://www.val-des-bois.ca)

### Heures d'ouverture :

Lundi au vendredi  
9 h à 12 h et 13 h à 16 h

## Bureaux administratifs

Anik Morin, Directrice générale  
[dg.valdesbois@mrcpapineau.com](mailto:dg.valdesbois@mrcpapineau.com)  
Marlene Nontell, Adjointe adm.  
[mun.valdesbois@mrcpapineau.com](mailto:mun.valdesbois@mrcpapineau.com)  
Valérie Tétreault, Adjointe adm.  
[admin.valdesbois@mrcpapineau.com](mailto:admin.valdesbois@mrcpapineau.com)

## Urbanisme et environnement

Roxane Blanchard, Inspectrice  
[insp.valdesbois@mrcpapineau.com](mailto:insp.valdesbois@mrcpapineau.com)

## Travaux publics

Pierre Thibault, Inspecteur  
[voirie.valdesbois@mrcpapineau.com](mailto:voirie.valdesbois@mrcpapineau.com)

## Service de sécurité incendie

Marc Sarrazin, Directeur  
[incendie.valdesbois@mrcpapineau.com](mailto:incendie.valdesbois@mrcpapineau.com)

## RESSOURCE JEUNESSE

Responsable

## BIBLIOTHÈQUE, LOISIRS ET CULTURE

Responsable  
[loisirs.valdesbois@mrcpapineau.com](mailto:loisirs.valdesbois@mrcpapineau.com)

### Heures d'ouverture de la bibliothèque:

Lundi : 18 h à 20 h  
Mercredi : 10 h à 12 h et 18 h à 20 h  
Vendredi : 18 h à 20 h  
Samedi : 10 h à 13 h

## CENTRE COMMUNAUTAIRE

121, chemin du Pont-de-Bois  
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0  
Téléphone : 819 454-2280 poste 3067  
Code Wifi : sourires

## CONSEIL MUNICIPAL

Roland Montpetit, Maire  
[mairie.valdesbois@mrcpapineau.com](mailto:mairie.valdesbois@mrcpapineau.com)  
Francine Marcoux, Conseillère #1  
[conseiller1.valdesbois@mrcpapineau.com](mailto:conseiller1.valdesbois@mrcpapineau.com)  
Adolf Hilgendorff, Conseiller #2  
[conseiller2.valdesbois@mrcpapineau.com](mailto:conseiller2.valdesbois@mrcpapineau.com)  
Janie Vallée, Conseillère #3  
[conseiller3.valdesbois@mrcpapineau.com](mailto:conseiller3.valdesbois@mrcpapineau.com)  
Jean Laniel, Conseiller #4  
[conseiller4.valdesbois@mrcpapineau.com](mailto:conseiller4.valdesbois@mrcpapineau.com)  
Clément Larocque, Conseiller #5  
[conseiller5.valdesbois@mrcpapineau.com](mailto:conseiller5.valdesbois@mrcpapineau.com)  
Jean-Claude Larocque, Conseiller #6  
[conseiller6.valdesbois@mrcpapineau.com](mailto:conseiller6.valdesbois@mrcpapineau.com)

## COMITÉ DU JOURNAL

Francine Marcoux, Présidente  
Jean Laniel  
Diane Martin  
Valérie Tétreault  
[journal.valdesbois@mrcpapineau.com](mailto:journal.valdesbois@mrcpapineau.com)

**EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE 911**

## COORDONNÉES UTILES

S.Q. : 819 310-4141 ou \*4141  
SOPFEU : 1 800 463-3369  
Anti-Poison : 1 800-463-5060

Info Santé : 811  
C.L.S.C. : 819 986-3359  
CHSLD Papineau : 819 986-3341

Hydro-Québec : 1 800 790-2424  
MRC Papineau : 819 427-6243  
Urgence municipale : 819 598-2176

# Mot du maire

Bien le bonjour Valboisien,

Au cours des prochains mois, votre Conseil municipal travaillera à la préparation d'un plan d'action au niveau du développement économique de notre municipalité. Plusieurs points sont à réévaluer, dont quelques-uns ci-dessous.

Pour répondre à la demande grandissante d'entrepreneurs intéressés à investir chez nous, nous devons réviser nos règlements d'urbanisme, afin d'évaluer les modifications possibles et les ajustements qui pourraient être apportés aux normes actuelles tout en respectant le schéma d'aménagement imposé par la MRC de Papineau. En plus de ces investissements proposés, trois projets de développement domiciliaire sont actuellement en cours, du jamais vu à Val-des-Bois.

Nous avons un criant besoin d'hébergement dans le domaine locatif afin d'accueillir les touristes. Plusieurs entrepreneurs s'y intéressent et sont venus frapper à notre porte cet été afin de savoir si leurs projets pourraient être acceptés. Dans certains cas, des modifications importantes aux normes de construction actuelles sont demandées. Pouvons-nous y donner suite? Est-ce que ça nécessite des changements de zonage? Nous avons peu d'expérience dans ce domaine et c'est pourquoi nous avons embauché une consultante en urbanisme pour nous assister dans notre réflexion et notre prise de décision.

Le développement économique ne passe pas que par les investisseurs mais également par la Municipalité! Nous venons d'entreprendre une démarche pour obtenir une accréditation de « village relais » auprès de la Fédération des Villages-relais du Québec. Nous répondons déjà à plusieurs critères d'admissibilité en ce qui concerne la population, la route principale, des distances minimales entre municipalités d'importance, les attraits touristiques et de villégiatures. Nous possédons également la plupart des services de base demandés. Pouvons-nous croire qu'on pourrait obtenir cette appellation? Pourquoi pas? Une première étape à franchir est d'obtenir par résolution l'appui de notre MRC. Une rencontre à cet effet est déjà planifiée au début du mois d'octobre avec le commissaire au développement économique, Marc Carrière.

Pour augmenter nos chances à cet effet, nous devons embellir notre village. Nous devons appliquer avec plus de rigueur notre nouveau règlement sur les nuisances. Certaines situations tolérées par le passé ne seront plus permises et nous nous efforcerons d'encourager les citoyens à s'y conformer.

Bien que nous soyons en 2019, certaines de nos routes secondaires importantes sont encore sur le gravier et c'est pratiquement inconcevable. Le gouvernement provincial actuel vient de faire des annonces importantes en matière de fiscalité municipale. Le transfert d'une somme correspondant à un point de la croissance des revenus de la taxe de vente en 2021 a été proposé. Quelle sera notre part? Tout reste à voir, il faut prendre la balle au bond et être prêts lorsque les projets seront lancés. Ces mesures ont pour but de mieux développer nos régions tel que promis lors de la dernière campagne électorale. Pour ce qui est du gouvernement fédéral, nous sommes en élection. C'est le temps de revendiquer.

Cette démarche ne peut se réaliser sans devoir réévaluer nos ressources humaines qui constituent notre pierre d'assise. Nous avons de très bons employés compétents, dédiés, qui sont fiers et qui ont développé un sentiment d'appartenance remarquable. Nous devons les soutenir et leur donner les outils nécessaires pour les rendre encore plus performants.

Cette réflexion doit obligatoirement se faire en considération de notre budget. Budget qui n'a subi aucune modification à la hausse en ce qui concerne les impôts fonciers de base depuis de nombreuses années. Est-ce possible de maintenir cette cadence?

Comme à chaque année à l'automne c'est le moment de revoir nos ententes de services avec la municipalité de Bowman en ce qui concerne la Bibliothèque, les Loisirs, la Ressource jeunesse, le Centre communautaire et le Service de sécurité incendie. Pouvons-nous garder le statu quo? La situation évolue et des discussions sont en cours. Nous sommes toujours à la recherche de partenaires qui nous permettraient de diminuer nos coûts d'opération des services publics sans compromettre la quantité et la qualité.

Un autre sujet nous préoccupe également. Nous sommes, depuis novembre dernier, en litige avec les Chevaliers de Colomb au sujet d'une balance de paiement en lien avec l'achat du vieux bâtiment. Nous les avons informés des raisons qui motivent notre démarche et tenté d'obtenir une entente de compensation à l'amiable. Les négociations ont mené à une im-

# Mot du maire

passé et les Chevaliers de Colomb poursuivent actuellement la Municipalité. Des frais judiciaires importants sont engagés par les deux parties.

Les sommes dépensées en frais de justice, sont des sommes non investies dans la communauté. Pourquoi gaspiller inutilement l'argent des contribuables? Quelle tristesse! Nous espérons toujours trouver une entente hors cour et notre porte est toujours ouverte aux Chevaliers de Colomb pour discussions.

Comme vous pouvez le constater l'automne ne s'annonce pas de tout repos. Nous sommes convaincus d'avoir marqué un pas important dans notre développement social au cours des dernières années. Maintenant, place au développement économique! Nous souhaitons accueillir de nouveaux retraités et encourager les jeunes familles à venir s'installer chez nous. Nous croyons que la prochaine étape permettra d'atteindre notre but et nous invitons toute personne qui voudrait travailler avec nous à rejoindre nos rangs! Vous pouvez me contacter par courriel au [mairie.valdesbois@mrcpapineau.com](mailto:mairie.valdesbois@mrcpapineau.com).

À tous les petits monstres de la communauté, soyez prudents lors de la fête de l'Halloween.

Val-des-Bois j'y crois. Et toi?

*Roland Montpetit*



## *L'obtention d'un permis ... ce n'est pas une option...*

TEXTE : ROXANE BLANCHARD

Dans le monde de l'urbanisme, plusieurs normes encadrent et régissent les pratiques citoyennes. L'une de celles-ci, probablement la pierre angulaire de toute, est l'obligation d'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation. Toute personne ne se pliant pas au règlement et agissant contre ce principe commet une infraction. DORÉNAVANT, un constat d'infraction assorti d'une amende de 500 \$ sera émis immédiatement et sans aucune autre forme d'avis lorsque des travaux sans permis ou certificat d'autorisation seront constatés.



### **\*\*Rappel\*\***

Que vous ayez besoin de me consulter pour obtenir de l'information, obtenir un permis, formuler une plainte et afin que je me prépare adéquatement pour notre rencontre, il est impératif de prendre un rendez-vous avec moi.

Faites-le au 819 454-2280

# Services municipaux

## AVIS PUBLIC

### RÔLE TRIENNAL 2<sup>e</sup> ANNÉE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Val-des-Bois.

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2019, 2020 et 2021 de la municipalité de Val-des-Bois a été déposé à mon bureau le 5 septembre 2019;

Que pour l'exercice financier 2020 du rôle d'évaluation foncière 2019, 2020 et 2021 de la municipalité de Val-des-Bois, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 030-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 030-97 sont disponibles à la MRC de Papineau à l'adresse mentionnée plus bas;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la M.R.C., à l'attention du Secrétaire de la M.R.C. au 266 rue Viger, Papineauville (Québec) J0V 1R0;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Anik Morin, Directrice-générale

Le 17 septembre 2019

---

## *Animal en bordure de route... Que faire?*

TEXTE : ROXANE BLANCHARD

Malheureusement plusieurs accidents se produisent chaque année, un simple rappel de la bonne pratique si vous constatez la présence d'un animal mort.

Pour signaler un incident ou la présence d'un animal mort sur la route 309, vous devez composer le 511 et faire l'option 2.

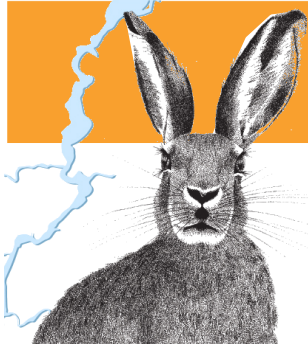
S'il s'agit d'un animal sur les chemins municipaux, communiquez avec la Municipalité au 819 454-2280, nous prendrons les dispositions nécessaires.

Si jamais vous constatez la présence d'un animal blessé à déclaration obligatoire, vous pouvez communiquer avec S.O.S. Braconnage au 1 800 462-2191 et ainsi faire un signalement qui sera acheminé directement aux agents de la faune du secteur.

Voici à titre indicatif une liste des animaux à déclaration obligatoire.

- |                          |                        |                    |
|--------------------------|------------------------|--------------------|
| ⇒ Bœuf musqué            | ⇒ Dindon sauvage       | ⇒ Ours blanc       |
| ⇒ Carcajou               | ⇒ Loup et ses hybrides | ⇒ Ours noir        |
| ⇒ Caribou                | ⇒ Lynx du Canada       | ⇒ Renard gris      |
| ⇒ Cerf de Virginie       | ⇒ Lynx roux            | ⇒ Oiseaux de proie |
| ⇒ Cougar                 | ⇒ Opossum d'Amérique   |                    |
| ⇒ Coyote et ses hybrides | ⇒ Orignal              |                    |





# Services municipaux

## SYMPOSIUM D'ART *IN SITU* **L'ÉNERGIE DE LA LIÈVRE**

### *Un bilan époustouflant!*

TEXTE : CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE LA MRC DE PAPINEAU

Réaliser huit œuvres sculpturales en neuf jours dont plusieurs peuvent être qualifiées de monumentales, en plein-air et devant public. C'est un véritable exploit. Le talent, le savoir-faire et la générosité des artistes impressionnent. La formule du Symposium est particulièrement riche humainement parlant, tant pour les artistes que pour les collaborateurs et les visiteurs. Pendant cet événement, des amitiés se sont tissées, des expertises et des idées ont été partagées. Avec l'énergie de la Lièvre, pouvait-on s'attendre à moins?

Grâce au legs de la 4<sup>e</sup> édition du Symposium d'art *in situ* tenue à Val-des-Bois, la région s'enrichit de huit nouvelles œuvres d'art public qui pourront être contemplées par tous les citoyens et visiteurs de Val-des-Bois, des années durant. Chaque édition de l'événement biennal contribue à l'enrichissement d'un véritable circuit d'art public à ciel ouvert. Déjà, Namur, Duhamel, Plaisance et Val-des-Bois ont chacune leur collection de sculptures et installations en plein-air.

À l'occasion du dévoilement des œuvres, le dimanche 8 septembre, le maire de Val-des-Bois, M. Roland Montpetit, a exprimé sa fierté et sa reconnaissance à l'endroit des artistes participants :

« Vous en avez donné plus que ce que le client vous avait commandé, et c'est très apprécié! » (...) Nous vous sommes extrêmement reconnaissants pour ce que vous venez d'apporter à notre village. Vos créations vont nous pousser à rechercher davantage comment nous distinguer et nous permettre de découvrir notre identité, qui passe indéniablement par l'histoire de la Lièvre. »

M. Benoit Lauzon, préfet de la MRC de Papineau, a pour sa part souligné l'importance du secteur culturel dans le développement économique et social du territoire :

« Pour nos municipalités, le retour sur l'investissement en culture est plus que démontré. J'ai l'honneur de présider la Commission de la culture, des loisirs et de la vie communautaire de l'Union des municipalités du Québec, ce qui me permet de constater que partout au Québec, le secteur culturel est un pilier du développement économique et de la vitalité des régions. Toutes mes félicitations à Val-des-Bois et au Centre d'action culturelle pour la réalisation de ce symposium! »

### **Un peu de lumière pour des acteurs de l'ombre**

Voici la liste des membres du comité organisateur ou co-commissaires de la manifestation artistique : Émilie Laverdière, directrice du Centre d'action culturelle et coordonnatrice du Symposium; Roland Montpetit, maire de Val-des-Bois; Catherine Lacroix, adjointe à la direction du Centre; Céline Forget, présidente du Centre; Marie-France Bertrand, agente de développement culturel à la MRC de Papineau, Sonia Pétrin-Poulin, coordonnatrice loisirs et culture de Val-des-Bois, Janie Vallée, conseillère municipale; Mireil Fleurant, administratrice du Centre; Mélodie Coutou, artiste écologique et Michel Diver, régisseur de l'événement.



# Services municipaux

Le Symposium n'aurait pu se réaliser sans l'exceptionnelle contribution des employés de la municipalité de Val-des-Bois, hôte et partenaire principal de l'édition 2019 du Symposium. Il faut aussi souligner la participation soutenue de citoyens bénévoles, habiles de leurs mains et généreux de leur temps, qui ont significativement contribué au succès de l'entreprise.

## Des partenaires essentiels

Le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau remercie chaleureusement ses partenaires dont les contributions ont permis de concrétiser le projet:

Le Programme de partenariat territorial CALQ-Outaouais; La MRC Papineau, Le ministère de la Culture et des Communications du Québec; Tourisme Outaouais; Énergie Brookfield; Matériaux J. Lajeunesse Inc.; M. Mathieu Lacombe, député de Papineau; Cinémaboule; Madame Arlette Joanisse.

## Bravo et merci aux artistes :

Annie Pelletier, Michael Kinghorn, Michel Saulnier, Denis Marceau, Marie-Josée Leroux, Mélodie Coutou, Michelle Lemire, Joanne Migneault et Martine-Carole Gagnon, ainsi qu'à leurs proches collaborateurs.

Pour voir des photos souvenirs de l'événement et entendre les discours prononcés lors du dévoilement des œuvres, consulter la page Facebook du Centre d'action culturelle : <https://www.facebook.com/culturepapineau/>



## Les œuvres du Symposium

Chaque mois, vous pourrez découvrir l'une des œuvres qui font désormais du paysage visuel entourant le Centre communautaire.

ŒUVRE DE : MARIE-JOSÉ LEROUX

TITRE DE L'ŒUVRE : Kitchabou

HAUTEUR : 220 cm

FABRICATION : Fibre de verre et ciment acrylique



Afin d'en découvrir plus au sujet de Kitchabou, vous êtes invité à lire Les aventures de *La légende du Grand Lièvre* maintenant disponible à la bibliothèque.

Les aventures de *La légende du Grand Lièvre* sont le fruit d'un large recensement d'oralités. Leurs traductions et adaptations permettent, en bout de ligne, le rayonnement d'une facette bien particulière de l'imaginaire amérindien.

Aussi appelé Mizo, Michabous, Kitchabou selon l'origine du récit, il est grand autant qu'il veut ou petit quand ça lui plaît. Il peut vaincre le géant qui fait fumer les montagnes; en profite au passage pour fabriquer le premier calumet. Devant sa détermination et son adresse, l'orgueilleux manitou appelé Printemps-de-nacre n'a qu'à bien se tenir. Même en proie à quelques faiblesses humaines, Kitchabou combat le mal et les mauvaises forces du monde d'en bas.

C'est Kitchabou qui a mis fin au déluge, modelé le Nouveau Monde, réattribué leurs territoires aux animaux sauvés. C'est aussi lui qui les a gratifiés de leur nom. À bord de son grand canot de cristal, il a creusé le lit des rivières.



# Services municipaux

## Collecte des ordures

TEXTE : PIERRE THIBAULT

À compter du mois d'octobre, les ordures ménagères seront ramassées aux deux semaines pour la saison hivernale. Seules les ordures placées dans des bacs roulants conformes aux exigences municipales seront ramassées. Ces bacs s'accrochent au monte-bac du camion à ordures. Une fois la collecte terminée, ramenez votre bac à la maison. Ainsi, si vous êtes absent, les employés n'arrêteront pas inutilement chez vous pensant qu'ils ont besoin de vider votre bac.



## Migration des courriels

TEXTE : ÉQUIPE MUNICIPALE

La technologie évolue à la vitesse grand V. Dans le but de s'ajuster aux changements et d'optimiser le travail des employés, plusieurs municipalités de la MRC de Papineau, dont Val-des-Bois, ont décidé de migrer vers la plate-forme d'Office 365.

Plusieurs étapes ont déjà été effectuées en prévision de la migration. Or, afin de compléter le processus, des travaux majeurs devront être effectués dans le parc informatique municipal. Ces travaux, qui auront lieu du 2 au 7 octobre, peuvent avoir comme conséquences de troubler la réception et l'envoi de courriels.



## De la truite, de la truite et encore de la truite

TEXTE : ROXANE BLANCHARD

Il existe toujours une belle collaboration entre le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et la municipalité de Val-des-Bois. En collaboration avec le Ministère et le Centre Piscicole du Lac-des-Écorces, nous avons procédé à l'ensemencement du lac Vert. Plus de 1000 kg de beaux Ombles de Fontaine ont été mis à l'eau. Un beau cadeau pour se préparer à la saison de pêche blanche qui ne saurait tarder malgré que les coloris automnaux commencent à peine à se faire voir.

*Un merci bien spécial à la pisciculture Val-des-Bois et à monsieur le conseiller Jean Laniel pour l'aide apportée lors de la remise à l'eau. Mme Thibault le prêt de votre terrain est comme toujours d'une aide inestimable !*



# Services municipaux

## La Guignolée des élus

TEXTE : ROLAND MONTPETIT

De nouveau cette année et pour la quatrième année consécutive, se tenait sur la route 309 à Val-des-Bois « La guignolée des élus ». Cette collecte de fonds a permis de récolter une somme de 6 200 \$ qui a été remise à la Mie du Partage qui dessert le secteur Val-des-Bois/Bowman. Un rappel que la Guignolée vise à soutenir financièrement les organismes venant en aide aux personnes moins fortunées. Au total c'est une somme de 14 200 \$ qui a été amassée dans l'ensemble de la MRC de Papineau.

En considération les efforts déployés par notre administration pour la préparation du Symposium d'art in situ à Val-des-Bois, c'est avec brio que le conseil municipal de Bowman nous a appuyés en assurant la gestion de cet événement. Merci aux nombreux bénévoles et généreux donateurs qui encore une fois nous ont supportés et contribué à améliorer la condition de vie des plus démunis de nos citoyens.



## Randonnée familiale sur le sentier de l'Albatros

TEXTE : FRANCINE MARCOUX

Le samedi 7 septembre dernier, nous avons convié toutes les familles et amis à venir faire une randonnée dans notre beau sentier national. Malheureusement Dame Nature n'était pas de la partie cette journée, il pleuvait des clous. Mais à ma grande surprise nous étions quatorze braves passionnés à gravir en haut de la montagne. Parmi ces braves une petite fée nous accompagnait et je pense qu'elle a bien apprécié sa randonnée à la recherche de champignons. La pluie a diminué un peu et le fait d'être sous ces gigantesques arbres faisait en sorte que nous étions bien à l'abri.

Nous avons donc quitté le stationnement municipal aux alentours de 9 h pour nous retrouver au haut de la montagne vers 10 h 30. Tout au long du parcours, nous arrêtons pour regarder et parfois cueillir les champignons. Deux dames, Christine et Annie, avaient certaines connaissances dans le domaine de la mycologie et nous ont beaucoup aidés à les identifier. Plusieurs étaient comestibles et quelques-uns toxiques. Même si les pentes étaient parfois ardues, le fait de s'arrêter à tout moment a fait en sorte de faciliter la marche. Plusieurs personnes auraient même voulu poursuivre la marche au lieu de redescendre.

De retour à l'entrée du sentier, nous avons pris le temps d'étaler nos trouvailles et de les identifier. Tous et chacun étaient enchantés de cette promenade et d'accord pour refaire une autre randonnée au printemps prochain.



# Services municipaux

## *Fermeture des chalets : conseils de prévention*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA SURETÉ DU QUÉBEC

Quand l'automne est à nos portes, souvent les gens quittent leurs chalets d'été les laissant plus vulnérables. Voici quelques moyens que vous pouvez prendre en tant que propriétaire afin de mieux protéger votre résidence secondaire.

- Tout d'abord ne laisser aucun outil à l'extérieur qui pourrait être utile pour les voleurs (échelle facile d'accès, gros contenant à ordures/recyclage près d'une fenêtre).
- Avisez vos voisins qui sont résidents permanents de votre départ pour l'hiver, afin qu'ils puissent garder l'œil sur votre demeure s'ils prennent des marches par exemple. Laissez-leur vos coordonnées afin qu'ils puissent vous rejoindre s'il y avait une urgence.
- Faites déneiger votre entrée afin de démontrer que votre résidence est habitée.
- Éclairez bien votre demeure à l'intérieur et aux accès, avec un système de minuterie.
- Procurez-vous un système d'éclairage extérieur qui déclenche aux mouvements.
- Si vous pouvez vous procurer une caméra de chasse qui prend des photos lorsqu'il y a du mouvement, cela peut grandement aider à nos enquêtes, s'il y a un vol.
- Avoir de bonne serrure et barrer votre porte de garage lors d'un départ prolongé.
- Avoir un système d'alarme peut aussi être un bon moyen de prévention.
- Dresser un inventaire de vos objets de valeurs.
- Buriner vos objets de valeurs afin que cela soit visible, par la suite il est plus difficile de vendre des choses qui sont burinées au receleur.

### **Quoi faire si malheureusement votre chalet se fait cambrioler?**

- Appeler au 310-4141 afin de porter plainte.
- Ne touchez à rien, laissez tout en place le temps que la police se déplace sur les lieux afin de voir s'il y a des preuves que nous pourrions prélever sur place.
- Par la suite vous pourrez contacter vos assurances avec le numéro d'évènement remis par les policiers.

Service des communications  
Sûreté du Québec  
Région de l'Outaouais – Laurentides  
819 779-6228  
[www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)



# Services municipaux

## Échanges et informations avec le CISSS de l'Outaouais

TEXTE : MICHEL ROY ET JOSÉE FILION, PRÉSIDENT DU C.A. ET DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais vous invite à participer à un forum d'échanges et d'information ayant lieu dans le cadre de la tournée annuelle publique d'information qui parcourra le territoire de l'Outaouais selon l'horaire suivant :

Date et heure	Territoire
Lundi 7 octobre 2019 19 h	Pontiac CHSLD Shawville (Salle Dale Thompson) 295, rue Allan Black, Shawville (Qc) J0X 2Y0
Mardi 8 octobre 2019 19 h	Vallée-de-la-Gatineau CHSLD Gracefield (Salle Communautaire) 1, rue du Foyer, Gracefield (Qc) J0X 1W0
Mercredi 9 octobre 2019 19 h	Gatineau Hôpital de Hull (Auditorium – E-903 – 9e étage) 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau (Qc) J8Y 1W7 <b>Présentation complète sur les activités 2018-2019 et les priorités et orientations 2019-2020</b>
Jeudi 17 octobre 2019 19 h	Papineau MRC Papineau (Salle Norm McMillan) 266, rue Viger, Papineauville (Qc) J0V 1R0
Lundi 21 octobre 2019 19 h	Collines-de-l'Outaouais Centre multiservices de santé et services sociaux de la Pêche (Salle de conférence 124) 9, chemin Passe-Partout Sainte-Cécile-de-Masham (Qc) J0X 2W0

Pour l'occasion, le conseil d'administration souhaite échanger avec la population sur leurs préoccupations, priorités et opinions sur les services de santé et les services sociaux. Tous sont conviés à participer à l'une ou l'autre des séances : citoyens de l'Outaouais, organismes communautaires, partenaires des milieux municipal, scolaire et social, communautés des Premières Nations, usagers et leurs représentants, Fondations de santé, etc.

Les séances débuteront par une période d'échanges, qui sera suivie par une courte présentation portant sur les activités du CISSS de l'Outaouais pour 2019, ainsi que des priorités et orientations pour 2019-2020.

Veuillez noter qu'à la séance du 9 octobre 2019 à Gatineau, une présentation complète sera faite, traitant spécifiquement des éléments suivants :

- o Compte-rendu du rapport d'activité du CISSS de l'Outaouais 2018-2019;
- o Compte-rendu du rapport financier annuel 2018-2019;
- o Compte-rendu du rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers et le respect de leurs droits 2018-2019;
- o Priorités et nouvelles orientations 2019-2020.

**Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de l'Outaouais**

**Québec** 

# Bibliothèque

## VIENS CRÉER TON SAC D'HALLOWEEN



LE DIMANCHE  
27 OCTOBRE  
13 H



RÉSERVE TON SAC AVANT LE 9 OCTOBRE  
AU 819 454-2280  
OU AU LOISIRS.VALDESBOIS@MRC PAPINEAU.COM

### La chasse aux abonnés

TEXTE : RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS



Le Réseau BIBLIO de l'Outaouais organise un concours pour ses membres afin de souligner l'arrivée de l'automne. Dans le cadre du mois « En octobre, on lit un livre! », du 1<sup>er</sup> au 31 octobre, à chaque visite à la bibliothèque, les abonnés recevront un bulletin de participation qu'ils devront remplir et déposer dans la boîte prévue à cet effet pour être admissibles au concours.

Les participants courent la chance de remporter l'un des trois magnifiques prix suivants :

- 1<sup>er</sup> prix régional : une tablette Samsung Galaxy;
- 2<sup>e</sup> prix régional : un haut-parleur Bluetooth portatif Beats Pill<sup>+</sup>;
- 3<sup>e</sup> prix régional : un iPod Touch de 64 GB.



Dans le cadre de la chasse aux abonnés, votre bibliothèque locale bonifie le tirage en offrant à tous ses abonnés la possibilité de gagner une liseuse Kobo!

**kobo**

Bibliothèque

# Projection de film à la bibliothèque

Disney



18h30  
8 novembre

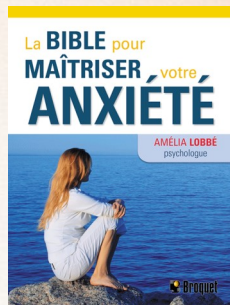
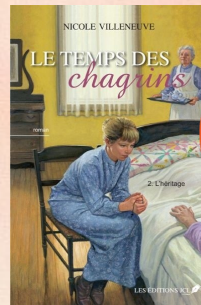
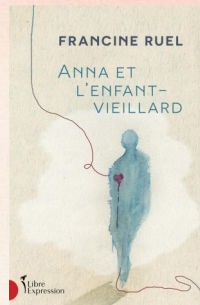
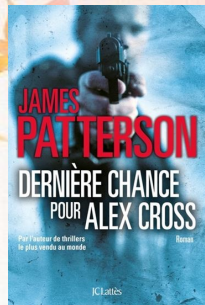
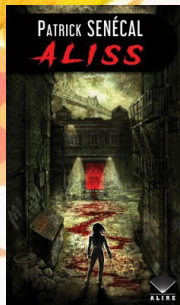
PIXAR



Profitez d'une soirée entre adultes!  
Amenez vos enfants en pyjamas  
pour le cinéma!

# Bibliothèque

## Nouveautés du mois



## Films



Félicitations à Juliette Guindon gagnante d'un certificat cadeau à la Librairie Rose-Marie

# Urbanisme et environnement

## *Zones inondables et zones d'interventions spéciales (ZIS)*

TEXTE : ROXANE BLANCHARD

Veillez prendre note que les explications suivantes, du Ministère environnement et lutte contre les changements climatiques, visent à clarifier la situation actuelle sur les zones d'interventions spéciales (ZIS). Comme indiqué dans les explications ci-dessous, il était du devoir de la Municipalité d'informer le ministère responsable des objections relatives à l'établissement du décret sur son territoire. Soyez assurés que nous vous avons, dès le début des procédures, fait part de nos inquiétudes et demandé les correctifs, au Ministère, pour les zones que nous ne considérons pas à risque et ce bien avant l'expiration du délai demandé.

### *La zone d'intervention spéciale<sup>1</sup> en cinq questions*

TEXTE : MINISTÈRE ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

#### **1. Pourquoi ma propriété est-elle incluse dans une zone inondable?**

D'abord, il faut savoir que le territoire d'application de la zone d'intervention spéciale (ZIS) n'est pas une nouvelle carte des zones inondables au Québec.

En effet, une ZIS est une mesure temporaire prise par le gouvernement pour délimiter un territoire où des règles particulières se substituent à la réglementation locale et régionale d'aménagement et d'urbanisme. Cette mesure peut être utilisée par le gouvernement dans le but de résoudre un problème d'aménagement dont l'urgence ou la gravité justifie une intervention rapide.

Dans cette optique, les crues printanières de 2017 et de 2019 ont démontré qu'il était nécessaire de poser rapidement des gestes visant à mieux gérer l'aménagement du territoire dans les zones inondables dans un contexte de changements climatiques.

À l'heure actuelle, certaines municipalités ont des règlements d'urbanisme qui contiennent des dispositions qui ne sont pas conformes à la *Politique de protec-*

*tion des rives, du littoral et des plaines inondables* dont l'un des objectifs est d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens dans les zones inondables.

Les objectifs du gouvernement sont d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens dans les zones inondables ainsi que de diminuer l'impact que les inondations futures auront sur les citoyens et sur l'ensemble de la population québécoise qui assume les coûts reliés à ces sinistres.

En somme, la ZIS permet au gouvernement d'interdire la construction de nouveaux bâtiments et la reconstruction de bâtiments détruits par une inondation, le temps que le gouvernement élabore et mette en œuvre un plan d'action en matière d'aménagement du territoire relatif aux zones inondables.

Ce plan consistera, entre autres, à revoir les normes encadrant la gestion des zones inondables en vigueur pour l'ensemble du territoire du Québec ainsi qu'à poursuivre l'actualisation de la cartographie des zones inondables, afin

de mieux protéger les citoyens lors d'inondations.

#### **2. Pourquoi les municipalités n'ont-elles pas été consultées avant l'établissement de la ZIS?**

Vu l'importance et l'urgence de la situation, le gouvernement a agi rapidement, de manière responsable, en instituant un moratoire sur la construction et la reconstruction de bâtiments inondés, le temps de réfléchir à ce que devrait être notre aménagement du territoire en zones inondables au Québec.

Près de 800 municipalités sont visées par la ZIS. Une consultation préalable de l'ensemble de ces municipalités aurait pris un certain temps, voire des mois, période pendant laquelle des citoyens auraient pu construire et reconstruire dans des zones à risque d'inondations.

Le gouvernement est conscient que l'établissement de la ZIS peut préoccuper les municipalités et les citoyens. C'est entre autres pourquoi des consultations publiques se sont tenues le 4 juillet dernier dans les 16 régions tou-

1. Ce document facilite la compréhension du décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale visant à favoriser une meilleure gestion des zones inondables. Il importe de se référer au **décret 817-2019**, publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 15 juillet 2019, pour connaître les dispositions légales de la zone d'intervention spéciale.

# Urbanisme et environnement

chées. Plus de 5 600 personnes ont participé à ces assemblées publiques de consultation.

### **3. Comment le territoire d'application de la ZIS a-t-il été déterminé et pourquoi la carte comporte-t-elle des inexactitudes?**

En premier lieu, la ZIS s'applique aux zones inondables 0-20 ans qui ont déjà été intégrées avant le 10 juin 2019 dans les outils de planification<sup>2</sup> des municipalités.

En deuxième lieu, elle s'applique au territoire ayant été inondé par les crues printanières de 2017 et de 2019 délimité par le gouvernement.

Ainsi, une propriété peut se trouver dans la ZIS et ne pas avoir été inondée en 2017 ou en 2019, ni même dans les années antérieures, si elle fait partie d'une zone inondable 0-20 ans intégrée dans les outils de planification municipale.

En ce qui concerne la délimitation du territoire inondé en 2017 et en 2019, les données disponibles au moment d'adopter la ZIS provenaient de photographies aériennes, de relevés terrain, d'images satellitaires ainsi que des réclamations faites auprès du ministère de la Sécurité publique. Or, les technologies d'imagerie satellitaire comportent généralement une plus grande marge d'imprécision que la photographie aérienne.

En somme, le gouvernement souhaite que ce territoire corresponde le plus fidèlement possible aux zones inondables 0-20 ans déjà inscrites dans les outils de planification, ainsi qu'aux territoires ayant été inondés par les crues printanières de 2017 et de 2019.

C'est la raison pour laquelle nous avons tenu des séances de consultation pu-

blique le 4 juillet dernier et c'est aussi pourquoi nous procédons toujours à des ajustements au territoire d'application de la ZIS.

### **4. Ma propriété est dans la ZIS. Avez-vous pensé aux conséquences pour moi? À mes primes d'assurances? À la valeur de ma propriété?**

#### **Travaux possible**

Malgré ce qui a été rapporté, il est important de souligner que la plupart des travaux de rénovation demeurent possibles. Votre municipalité sera en mesure de vous délivrer un permis pour des travaux qui sont destinés à maintenir en bon état les terrains, ainsi qu'à entretenir, à réparer, à moderniser ou à démolir les constructions et les ouvrages existants.

Par exemple, sous réserve de ses autres règlements, votre municipalité pourrait autoriser la rénovation d'une salle de bain, le remplacement d'une toiture, la réparation d'un balcon, le remplacement d'un cabanon existant ou encore la reconstruction d'un bâtiment à la suite d'un incendie.

Cependant, vous ne pourrez pas, pendant la durée de l'application de la ZIS, construire de nouveaux bâtiments, installer une nouvelle piscine ou agrandir votre résidence sur la portion du territoire de votre propriété qui est visée par la ZIS. Vous ne pourrez pas non plus reconstruire votre maison si elle a été inondée et que les dommages dépassent 50 % du coût neuf de construction.

#### **Assurances**

En ce qui concerne les assurances, le coût des primes varie en fonction de plusieurs facteurs. Si votre propriété a été inondée par le passé, cela aura peut-être une répercussion sur votre prime.

Or, cette répercussion ne sera pas liée à la ZIS, mais bien au sinistre survenu. Bien des gens qui ne sont pas dans la ZIS verront leurs primes d'assurances s'accroître pour les années à venir.

Aussi, selon le Bureau d'assurance du Canada, l'inclusion dans une ZIS ou dans une zone inondable n'empêche pas un propriétaire de souscrire à une police habitation qui couvre le vent, le feu, le vol ou le vandalisme. Les assureurs évaluent le risque et établissent leur tarification en fonction des antécédents. Aucun cas de refus d'assurance en lien avec la ZIS ne nous a été rapporté.

#### **Valeurs des propriétés**

La détermination de la valeur de votre propriété dépend d'un ensemble de facteurs. D'ailleurs, une ZIS est en vigueur depuis 2011, notamment dans les municipalités régionales de comté (MRC) de la Vallée-du-Richelieu et du Haut-Richelieu. Dans l'ensemble, la valeur foncière des propriétés situées sur ce territoire a continué de croître à un rythme semblable à celui qui existe dans les municipalités voisines. Par ailleurs, à ce jour, aucune étude n'établit que la mise en place d'une ZIS affecte la valeur des propriétés.

### **5. À Quel moment prendra fin la ZIS?**

Il n'y a pas de date de fin spécifique de la ZIS. La réglementation mise en place par la ZIS pourra être levée progressivement, MRC par MRC, lorsque l'ensemble des municipalités d'une même MRC auront intégré le nouveau cadre normatif en matière d'aménagement du territoire relatif aux inondations et que la reddition de comptes du milieu municipal témoignera de la bonne administration de la ZIS.

2. Les outils de planification sont : les schémas d'aménagement et de développement et les règlements de contrôle intérimaire.

# Urbanisme et environnement

## *Les abris d'hiver*

TEXTE ROXANE BLANCHARD

Bien que la météo des derniers jours ne laisse en rien présager la froideur prochaine, je me permets de vous rappeler quelques notions sur les abris d'hiver de style *Tempo* à ne pas oublier en préparation à la saison hivernale.

L'installation d'un abri d'hiver est permise entre le 15 octobre d'une année et le 1<sup>er</sup> mai de l'année suivante. En dehors de cette période l'abri d'hiver doit être entièrement démonté incluant la structure. Toutefois, l'abri d'hiver situé entièrement dans la cour arrière est permis toute l'année. De plus, tout abri d'hiver doit être construit de plastique ou toile tissée.

L'installation d'un abri d'hiver doit, en plus des dispositions ci-dessus, respecter les normes suivantes :

- L'abri d'hiver servant aux véhicules routiers doit être situé dans l'allée d'accès à l'aire de stationnement.
- L'abri d'hiver doit être implanté à une distance minimale de 4 mètres d'un trottoir ou d'une bordure de rue ou à 4 mètres de l'emprise de la rue lorsqu'il n'y a ni trottoir ni bordure de rue.



---

## *Mon chien, ma responsabilité.*

TEXTE : ROXANE BLANCHARD

Mon chien toujours attaché.

Il est permis à tout à chacun de posséder un animal de compagnie. Le règlement municipal stipule clairement qu'il est possible d'avoir sous son toit deux chats et deux chiens. En posséder plus est illégal et est passible d'une amende de 100 \$ à 500 \$ par animal supplémentaire.

Il est également primordial de comprendre que votre animal doit être sous votre supervision et garde constante. Le règlement est clair et non équivoque : tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain. De plus, vous ne pouvez en aucun cas laisser votre animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que la vôtre. Saviez-vous également qu'un animal qui aboie, miaule ou hurle de manière à troubler la paix est au sens de la loi une nuisance ?

Une problématique est également signalée de façon récurrente : les chiens menaçants et dangereux. Il est énoncé que tout chien dangereux constitue une nuisance. Au sens du règlement, est réputé dangereux tout chien qui mord ou attaque une personne ou un autre animal ou manifeste autrement de l'agressivité à l'endroit d'une personne en grondant, en montrant les crocs, en aboyant féroce ou en agissant de toute autre manière qui indique que l'animal pourrait mordre ou attaquer une personne.

Sachez que les amendes en lien avec la garde et les chiens dangereux sont de 200 \$ à 500 \$ par infraction.



**Quand on est responsable, on l'attache.**

# Urbanisme et environnement

## *Le nourrissage artificiel des cerfs de Virginie en hiver*

SOURCE : MINISTÈRE DES FORÊTS, DES FAUNES ET DES PARCS DU QUÉBEC

Les cerfs de Virginie sont devenus des animaux familiers du paysage rural et périurbain. Afin de mieux les observer, ou tout simplement pour en prendre soin, plusieurs personnes s'adonnent au nourrissage hivernal des cerfs à des fins de loisir. Bien que motivées par de bonnes intentions, elles ignorent parfois que les conséquences de cette pratique peuvent être négatives pour ces animaux.

### L'alimentation naturelle du cerf de Virginie

L'alimentation du cerf change progressivement avec l'arrivée de l'hiver. Durant la saison estivale, il se nourrit de plantes herbacées, de ramilles d'arbustes et de fruits. L'hiver, seules les ramilles d'arbres et d'arbustes demeurent disponibles. Ce changement d'alimentation s'accompagne d'une adaptation du système digestif qui permet au cerf d'augmenter sa digestion des fibres ligneuses.

Cette diète hivernale est certes riche en fibres, mais pauvre en protéines et en énergie. Pour compenser, les cerfs utilisent leurs réserves corporelles. Ils perdent ainsi entre 15 % et 30 % de leur poids pendant l'hiver. Par ailleurs, dans le but de réduire leurs dépenses d'énergie, une série de comportements sont adoptés dont :

- le regroupement des cerfs dans des aires d'hivernage (ravages) qui offrent abri et nourriture;
- l'entretien d'un réseau de sentiers qui facilitent leurs déplacements et diminuent les risques de prédation;
- la réduction du niveau d'activités (dont l'alimentation).

La quantité de neige au sol constitue le plus gros obstacle que les cerfs doivent surmonter. Lorsque l'enfoncement dans la neige atteint plus de 50 centimètres, leurs déplacements se font plus difficilement, ce qui limite l'accès aux sources de nourriture.

Pour assurer une source d'alimentation naturelle aux cerfs, il est possible d'augmenter la disponibilité des ramilles en aménageant la forêt à l'aide de travaux sylvicoles. À cet effet, la Fondation de la faune du Québec rend d'ailleurs disponible le guide « Aménagement des boisés et terres privées pour la faune ».

### Adaptation des cerfs au fil des saisons

Les cerfs évoluent sous notre climat grâce à deux adaptations majeures, l'une physiologique et l'autre comportementale. Du point de vue comportemental, les cerfs quittent les habitats d'été lors des premières chutes de neige importantes pour se regrouper dans les ravages où le couvert de résineux, les pentes et l'exposition limitent l'accumulation de neige. Ils réduisent alors leur niveau d'activité (dont l'alimentation) et entretiennent un réseau de sentiers pour accéder aux sources de nourriture et fuir les prédateurs.

### Le nourrissage à des fins de loisir et ses conséquences

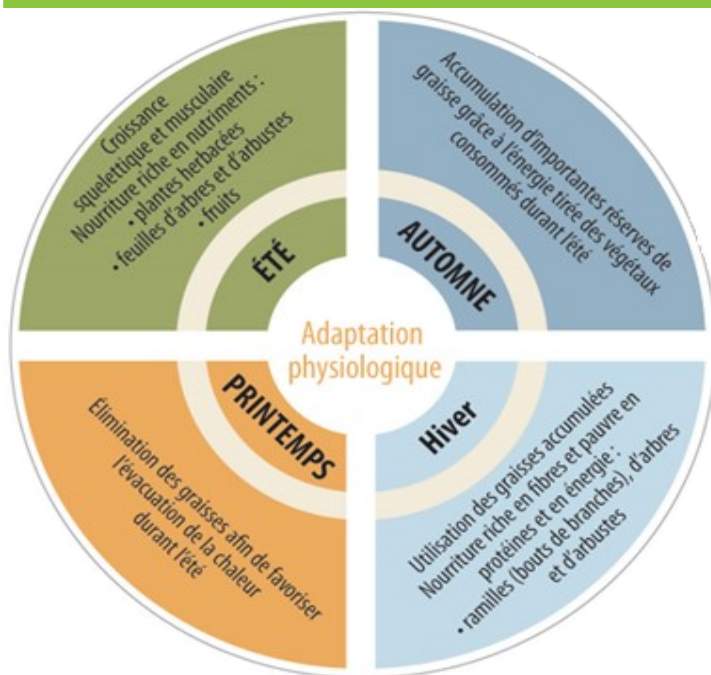
Le nourrissage à des fins de loisir vise principalement à attirer les cerfs de façon à en faciliter l'observation. Dans les faits, il arrive souvent que ce nourrissage leur nuise davantage qu'il ne les aide.

Une nourriture inadéquate peut causer de sérieux problèmes de santé chez les cerfs. Un changement de diète trop drastique leur est aussi nuisible, car leur système digestif devient souvent inefficace. Ainsi, les cerfs peuvent mourir de faim, même s'ils ont le ventre plein.

Outre les problèmes de santé associés à une nourriture inappropriée, le nourrissage artificiel peut engendrer d'autres conséquences, notamment :

- la rétention des cerfs dans des milieux moins favorables, en dehors des ravages;
- la déprédation (dommages à la propriété privée) près des sites d'alimentation, en particulier sur les terres agricoles et les vergers, sans oublier celle pouvant être causée aux arbustes ornementaux;
- l'augmentation du nombre d'accidents routiers lorsque les sites de nourrissage sont à proximité d'une route;
- la surutilisation de l'habitat du cerf au voisinage des sites d'alimentation par une trop grande concentration d'animaux;
- des maladies et de la mortalité causées par la consommation d'aliments inadéquats;
- la transmission de maladies et de parasites au site de nourrissage : ingestion de nourriture contaminée par la salive, l'urine et les excréments;

# Urbanisme et environnement



## Comment s'y prendre?

Pour éviter de nuire aux cerfs, il faut leur fournir une nourriture qui remplace ou complète adéquatement leur diète hivernale normale. Cet apport peut provenir de ramilles prélevées dans les environs et transportées sur le site de nourrissage.

On peut également rendre disponible de la nourriture artificielle, comme des moulées commerciales pour le cerf, disponibles auprès de certains détaillants en alimentation animale. Il faudrait s'assurer qu'une telle nourriture contienne une grande quantité d'énergie digestible, un haut pourcentage de fibres (35-40 %) et une teneur en protéines se situant autour de 10 %.

Bien que leur composition en énergie, fibres et minéraux soit généralement appropriée, plusieurs de ces moulées contiennent de 13 à 15 % de protéines, ce qui est un peu trop élevé pour les besoins hivernaux des cerfs de Virginie. Toutefois, ce choix pourrait être acceptable.

**La moulée destinée aux animaux d'élevage** (bovins et autres) est déconseillée, car elle est **trop pauvre en fibres**, en plus d'être **trop riche en protéines** (environ 16 %). Vous trouverez les renseignements concernant la composition nutritive du produit sur les étiquettes des sacs de moulée.

## La nourriture à ne pas utiliser

Les **fruits, certains légumes et les restes de table** ne sont pas recommandés, puisqu'ils procurent peu d'énergie au cerf et peuvent **causer des diarrhées et des ballonnements**. La

proportion en eau est souvent très élevée et le cerf doit dépenser beaucoup d'énergie pour réchauffer cette nourriture. Quant au pain, même sec, l'énergie qu'il en retire ne compense pas celle qu'il dépense pour le digérer.

Les **grains purs** (dont le maïs) sont riches en énergie, mais contiennent peu de fibres, ce qui peut entraîner une **inflammation du rumen** (ruménite aiguë), maladie parfois mortelle pour le cerf. Il est fortement déconseillé de nourrir les cerfs avec du grain pur.

Bien que le **fouillage** ne soit pas nocif pour les cerfs, il comporte cependant **certaines désavantages**. Pour extraire l'énergie du fourrage, le cerf doit ruminer plus longtemps, et donc réduire son alimentation. De plus, il a tendance à manger les meilleures parties du fourrage en premier, de sorte qu'après un certain temps, il ne reste que les parties rugueuses et moins digestibles, ce qui peut entraîner une **inflammation des gencives**.

## Nos recommandations

Ayez le bien-être des cerfs à cœur. Ce sont des animaux sauvages et nous vous invitons à laisser la nature s'occuper d'eux. Nous déconseillons le nourrissage artificiel des cerfs en hiver à des fins de loisir. Toutefois, si vous tenez à vous occuper d'eux, voici ce que nous vous suggérons :

- nourrir et entretenir quotidiennement les sites de nourrissage, afin d'enlever la nourriture salie ou mouillée;
- utiliser une moulée riche en énergie, à faible teneur en protéines (autour de 10 %) et à taux élevé en fibres (35-40 %);
- distribuer la nourriture à plusieurs endroits sur le même site, afin de favoriser une plus grande dispersion des cerfs;
- choisir un site éloigné des routes afin d'éviter les accidents routiers;
- poursuivre le nourrissage jusqu'à la fonte des neiges, puisque le cerf développe une dépendance à la nourriture offerte
- privilégier des branches d'érable ou de cèdre au lieu des aliments artificiels.

Le nourrissage artificiel est donc une pratique qui peut s'avérer coûteuse. La personne qui s'y engage doit s'assurer qu'elle dispose du temps nécessaire et des moyens financiers lui permettant de poursuivre quotidiennement son action pendant plusieurs mois.

# Sécurité publique



## Prévention des incendies

# LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

## 10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



### AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



### PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



### COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



### ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



### SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



### ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



### MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



### PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.



### RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



### CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Votre gouvernement

Québec.ca/prevention-incendies

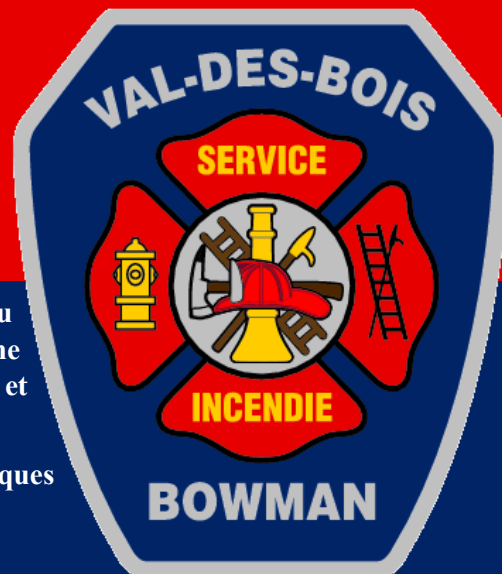
Québec

À la une...

# Portes ouvertes des pompiers

Dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies qui a lieu du 6 au 12 octobre 2019, les pompiers de Val-des-Bois/Bowman tiendront une journée d'activités familiales afin de sensibiliser la population aux risques et aux précautions à prendre en cas de feu.

Vous pourrez voir les pompiers en pleine action en recueillant des techniques afin de savoir comment réagir face à un incendie.



## Les activités auront lieu le dimanche 6 octobre de 10 h à 14 h à la Caserne de Val-des-Bois

**Des activités pour toute la famille**

**Parcours du petit pompier**

**Visite des camions**

**Rencontre avec l'équipe**

**Une simulation de feu de cuisine**

**Un BBQ et de la barbe à papa *\*\*Contribution volontaire pour le BBQ\*\****

**Prix de présence et cadeaux souvenirs !**

### Visites de prévention

Durant le mois d'octobre, l'équipe du Service de sécurité incendie fera des visites de prévention.

Profitez de leur présence pour leur poser vos questions.

À la une...

# LE PARC HANTÉ DE BOWMAN

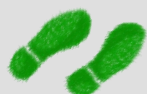
Venez célébrer Halloween au parc du Centenaire  
**Le 31 octobre dès 17 h 30**

Vous souhaitez contribuer au bonheur de nos petits montres?  
Vous souhaitez réserver votre table et distribuez des friandises  
aux enfants de la communauté?

Vous avez des décorations à nous partager?

Vous désirez nous aider à la préparation de l'événement?

Communiquez avec Claude au 819 454-2421 poste 1101.



Tentons de réduire notre empreinte écologique.  
Évitons de suremballer les bonbons qui sont déjà enveloppés.



# Activité

## *Marche automnale dans la forêt Bowman*

La municipalité de Bowman vous invite à prendre part à la deuxième édition de la marche automnale dans la forêt Bowman  
**le dimanche 13 octobre à 13 h.**

Venez observer les magnifiques coloris d'automne en famille, seul ou entre amis.  
(Accès par le chemin Faubert)

Café et pâtisseries vous attendront au retour de la marche.  
Pour toutes questions, communiquez avec Claude Sarrazin au  
819 454-2421 poste 1101.



# Activité

## *Pinceaux en folie*

Atelier de peinture acrylique sur toile dans le style «Paint Nite». Apprenez, étape par étape, les techniques de base de la peinture.

Chaque atelier comprend :

- 2 heures de peinture guidée par une artiste professionnelle.
- Une toile, un chevalier, les tabliers, la peinture, les pinceaux et tout le matériel nécessaire.

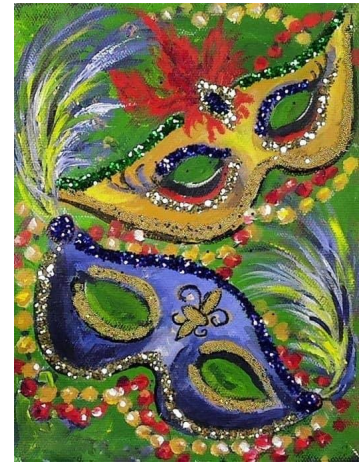
**40 \$/atelier**

*les places sont limitées*

Pour vous inscrire, vous devez vous présenter au bureau municipal de Val-des-Bois 7 jours avant la tenue de l'atelier.



**Mercredi  
2 octobre  
18 h 30**



**Lundi  
28 octobre  
13 h 30**

## **SOIRÉE DU BEL ÂGE**

au Centre communautaire de Val-des-Bois  
**VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019**

**Admission  
générale**

**20 \$**

*(Souper inclus)*

Service de bar sur place

**15 h**

Ouverture des portes

**16 h**

Musique de danse avec  
Jocelyne Phillion

**17 h 30**

Souper (jambon, patates, ketchup  
aux fruits, betteraves, thé, café et  
dessert)

**19 h**



Claudia Asselin  
"Si on chantait ensemble"

**20 h**



Jean et Christiane  
"Spécial Sweet  
People"

*Billets disponibles à la porte et en vente à la municipalité de Val-des-Bois*

# Politique familiale et des aînés

## Axe 2 : Sécurité

La sécurité est et demeurera une constante priorité pour l'ensemble de notre communauté. L'éloignement des grands centres ne doit en aucun cas devenir un obstacle au sentiment de sécurité et de tranquillité d'esprit dont tous devraient bénéficier au sein de notre communauté.

La brigade de pompiers, dynamique et impliquée, est toujours à proximité lors de situations d'urgences. La mise sur place de l'équipe de Premiers Répondants, toujours formés selon les derniers protocoles en vigueur, offre des soins pré hospitalier de qualité. Les pompiers et les Premiers Répondants offrent un service rapide et rassurant à la population.

PFM	MADA	Objectifs	Actions	Responsables et partenaires	2019	2020	2021	Indicateur de suivi
X	X	1. Améliorer la sécurité nautique sur la Rivière du Lièvre	Créer un comité pour la Rivière	Citoyens		X		Remise des procès-verbaux
X	X		Mener une campagne de sensibilisation au début de la saison estivale	Municipalité Sureté Québec Comité pour la Rivière	X	X	X	Évaluation par le comité de la Rivière
X	X		Augmenté les démarches pour accroître la présence de la Sureté du Québec	Municipalité Comité pour la Rivière	X	X	X	Évaluation par le comité de la Rivière
X	X	2. Réfection des trottoirs et ajouts	Analyse d'ajouts potentiels de trottoirs	Municipalité			X	Dépôt d'analyse
X	X		Établir un échancier de projet	Municipalité Ministère du transport		X		Dépôt de l'échancier
X	X		Élargissement des accotements de la 309, secteur villageois, selon l'échancier des travaux du MTQ	Ministère du transport Municipalité			X	Suivi avec le MTQ
X	X	3. Bonifier l'éclairage de rues et municipal	Identifier les endroits qui suscitent un sentiment d'insécurité.	Municipalité Citoyens	X			Dépôt du rapport
X	X		Analyser la possibilité d'ajouter ou moderniser des lampadaires.	Municipalité		X	X	Dépôt du rapport
X	X		S'assurer que l'éclairage près des infrastructures municipales soit adéquat.	Municipalité	X	X	X	Dépôt de l'analyse

# Politique familiale et des aînés

## Axe 2 : Sécurité

PFM	MADA	Objectifs	Actions	Responsables et partenaires	2019	2020	2021	Indicateur de suivi
X	X	4. Installation de traverses piétonnières	Cibler les endroits clés nécessitant des traverses et préparer un dossier complet du besoin	Municipalité Ministère du transport	X	X		Dépôt du dossier
X	X	5. Renforcer le sentiment de sécurité chez les aînés et les familles	Réaliser des activités de prévention, d'informations et de sensibilisation	Sureté du Québec Municipalité CLSC Association des pompiers	X	X	X	Dépôt du calendrier
X	X		Installation d'un défibrillateur au Centre communautaire	Municipalité		X	X	Installation de la machine
X	X		Implanter un programme de type « Bons voisins »	Municipalité Comité citoyens		X	X	Promotion du service



# Saviez-vous que ?

## *Histoire de Val-des-Bois Bowman*

TEXTE : PIERRE VALOIS

### 1929

Extrait de Monographie de la municipalité de Bowman, comté de Papineau, par Jean-Pierre St-Amour, publié par le Conseil régional de développement de l'Outaouais, 1975.

« *Le conseil (de Bowman) tient ses assemblées à l'hôtel de ville qui est situé au lot 28 du rang II il a été construit en 1929* ».

• Démolition et déplacement de l'église et du presbytère de Val-des-Bois.

Extrait de Notre-Dame de la Garde de Val-des-Bois 1908-1983, par Marc-Claude Larocque, publié par le comité socio culturel Val-des-Bois Bowman Inc, 1983, p 20.

« *En 1929, la paroisse reçoit de la compagnie James Maclaren une indemnité de 3 000,00 \$ pour se reconstruire. La James Maclaren Co. nous indique qu'elle a versé 5 000,00 \$ à l'Archevêché d'Ottawa pour les troubles causés au clergé lors de la reconstruction de l'église et du presbytère. Cette compagnie nous informe également qu'elle avait signé une entente avec l'Archevêché d'Ottawa en s'engageant à payer les frais de la main d'œuvre et des matériaux.*

*Pendant la démolition de l'église, on transforme la fromagerie en chapelle. Même si la James MacLaren était prête à fournir tous les matériaux pour la reconstruction, on défait le presbytère et l'église en prenant soin de conserver les matériaux qui pourraient servir à la reconstruction. Cependant, les travaux ont été réalisés grâce à la compagnie James MacLaren qui a fourni la main d'œuvre nécessaire et aussi grâce au travail bénévole de quelques paroissiens. C'était le curé Ludovic Whitmore qui dirigeait les travaux et ses ordres étaient vifs et directs.*

*Les paroissiens n'étaient pas tellement au courant des plans et des finances de cette reconstruction. La preuve c'est que pendant la construction, les marguilliers décident de bâtir une salle paroissiale alors qu'on en prévoyait déjà une au sous-sol de l'église. On avait même recueilli des dons auprès des paroissiens et il a fallu leur remettre aussitôt. »*

Sur la question de la construction de la salle paroissiale, voici ce que disent les minutes du conseil de fabrique de janvier 1930 :

« *Vu la construction d'une église neuve dont le sous-bassement a été construit de manière à servir de salle paroissiale, la résolution présente (on fait ici référence à la résolution du 15 avril 1928) n'a plus sa raison d'être et toutes les obligations contractées par la paroisse et les individus sont et seront de nul effet. Les sommes déjà versées seront remises aux donateurs ou employées pour d'autres fins paroissiales, selon leur bon vouloir.* »

Extrait de Histoire du catholicisme québécois, tome 1, Les années difficiles (1760-1839) publié en 1984, chez Boréal Express, par Jean Hamelin. p.172

« *La salle publique faisait partie des édifices paroissiaux, comme la sacristie. Elle servait en cas de pluie et durant la saison froide; on s'y rendait avant et après les messes du dimanche. Là, comme sur le peron de l'église, les paroissiens tissaient leurs liens communautaires. La salle des habitants servait aussi de salle de réunion et de catéchisme; elle se trouvait souvent sous le même toit que le presbytère. La sacristie ne pouvait servir aux rassemblements; on y administrait les sacrements privément. Un chemin couvert, souvent à l'intérieur de l'église et de chaque côté du cœur, conduisait de la nef à la sacristie.* »

On aura compris que le présent conseil municipal a décidé d'agir autrement en installant la sienne complètement en périphérie du centre du village.

• Construction du barrage du Rapide-des-Cèdres : le lac Poisson-Blanc devient un réservoir.

• Déménagement et reconstruction de l'hôtel de Lorenzo Morin à son emplacement actuel, près du lac Vert. Son ancien emplacement est maintenant totalement noyé.

• Élection du 5<sup>ième</sup> maire de Bowman : Donat Portelance.

# Saviez-vous que ?

- Décision de construire une école au lac Escalier afin d'éviter aux enfants de devoir traverser la rivière sur la glace ou en chaloupe.

- Le conseil municipal de Bowman accepte de diminuer le compte de taxes foncières de la James MacLaren Co. Ltd, qui avait délégué Mr. J. Boyle, à cette fin, puisqu'elle prétendait qu'elle entretenait à ses frais le chemin, le pont et ses installations de la Grande Chute. Cela sera pris en compte pour le prochain compte de taxes. L'évaluation d'alors était de 300,00 \$ pour le terrain et les constructions et de 15 000,00 \$ pour le barrage.

- Le révérend Moehring sera le dernier pasteur de la paroisse luthérienne de High Falls avant que ne soit déplacés tous les fermiers des terres inondées par le nouveau barrage des Hautes Chutes.

- Début de la Grande crise économique.

- Début de la parution du journal *Le Courrier de Papineau* à Buckingham (1929-1966)

Extrait de Histoire de l'Outaouais, par un ensemble d'auteurs sous la direction de Chad Gaffield,, publié en 1994 par l'institut québécois de recherche sur la culture, p.262

« En 1929, on a amélioré la route 8, de Montréal à Hull et de Aylmer à Pembroke, et la route 35 de Masson à Notre-Dame-du-Laus; la réfection de la route jusqu'à Mont-Laurier reste incomplète. On a aussi refait la route reliant Montebello à Saint-Rémi-d'Amherst. Il s'agit pour l'essentiel de routes grave-lées. »

Ensuite en page 282 :

« En accord avec la Commission des eaux courantes, créée en 1912, des réservoirs destinés à régulariser le cours de la Gatineau sont également aménagés aux lacs Baskatong en 1928 et Cabonga en 1929, inondant en certains endroits la population locale. À Lac-Sainte-Marie, le curé et la municipalité négocient avec la compagnie le déménagement d'une partie du village. [...] Le député Guertin dénombre 47 cultivateurs forcés de quitter leurs terres lors de la construction du barrage Pagan. La situation se répète à Bowman, en 1928, lors de la construction du barrage MacLaren à High Falls, causant l'expropriation de plusieurs fermiers. »

Extrait de *Tracing Their Footsteps, The history of the German settlement of High Falls...par Anne Schnurr*, page 219.

*Notice from the James MacLaren Co. Ltd. To J.A. Larivée Esq. In White Deer Que. :*

*Dear Sir,*

*We enclose herewith five notices re : High Falls Development, in English and five notices in French, also re. High Falls Development.*

*One of each language to be posted at RC Church in Val des Bois, one of each language to be posted at the Lutheran Church in High Falls, one of each language at the Mica Mine post Office; two of each language to be signed for identification purposes for yourself and our company.*

- Signature d'un bail, devant le notaire Biron, entre la province de Québec et The James MacLaren Company Limited, sous le numéro 1655 des minutes du notaire, louant les forces hydrauliques du domaine public de la rivière du Lièvre à partir du haut de la chute High Falls à l'état naturel jusqu'au prolongement, dans la rivière du Lièvre, de la ligne de division des lots 44 et 45, Rang 3, du cadastre du Canton de Bigelow, le tout procurant 8,84 mètres (29 pieds) de hauteur de chute supplémentaire à la chute High Falls à l'état naturel, cette dernière, propriété de MacLaren, représentant 46,0 mètres (151 pieds) sur un total de 54,86 mètres (180 pieds), ce total incluant lesdits 8,84 mètres (29 pieds). *Contrat pour les forces hydrauliques et les terres du domaine de l'État requises pour l'exploitation des centrales hydroélectriques de Masson et High Falls sur la rivière du Lièvre et pour le service d'emmagasinage des eaux à des fins énergétiques des réservoirs Lac du Poisson Blanc, Kiamika et Mit-chinamécus. (Bail de 1999)*

Extrait du bail signé entre Honoré Mercier et Albert MacLaren concernant la chute de High Falls.

Nous ne pouvons le reproduire ici dans son entier, mais nous en publions quelques extraits intéressants: notamment sur les coûts de location (loyers, royautés) du pouvoir hydroélectrique de High Falls, sur la construction d'une passe-migratoire pour les poissons poissons qui n'a jamais été réalisée, sur l'obligation de dédommager justement et correctement ceux qui seraient affectés par l'élévation des eaux. Il reste à savoir si les indemnités payées à ceux qui ont vu leurs

# Saviez-vous que ?

terres noyées et inondées ont reçu une indemnité “in a fair and equitable way” quand on sait que la majorité des riverains de cette époque n’avaient pas l’instruction suffisante, que ce soit tout simplement pour signer leur nom, et partant pour mesurer l’engagement qu’ils prenaient en vendant leurs terres et en les assujettissant à des servitudes d’érosion et d’inondation. Plusieurs fermiers de la communauté luthérienne ont dû se battre pour obtenir des indemnités tenant compte de la valeur de leurs terres. Enfin la majorité des contrats de vente ont été libellés en anglais alors que bon nombre de fermiers canadiens-français n’avaient pas une connaissance suffisante de cette langue. Nous avons publié dans un numéro précédent la bataille qu’ont engagé certains fermiers au nord du barrage de Rapides-des-Cèdres. Les extraits en langue française sont une traduction résumée alors que le texte anglais est extrait de façon précise de ce bail :

*WHEREAS, in order to develop economically that important hydraulic power, it is necessary:*

*A) To alter the present natural slope of the waters of the River du Lièvre, on a stretch of twenty-two (22) miles upstream of High Falls, thereby concentrating at said High Falls in addition to its own head, the natural declivities of the river formed by Pine Rapids and other small falls, distributed along said stretch of twenty-two miles; and*

*B) To flood certain riparian lands belonging to the Crown or to private owners;*

*WHEREAS said Pine Rapids and other small falls, still vested in the Crown, have an aggregate head of twenty-nine (29) feet, which under the average mean flow of the river are capable of producing about six thousand six hundred (6,600) horse-power (HP);*

*NOW THEREFORE the Lessor declares to have granted, demised and leased and both hereby grant, demise and lease, ‘‘A TITRE DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE’’ unto the said Party of the Second part, accepting hereof, the following, that is to say:*

A) On parle du droit d’utiliser le pouvoir hydraulique de la rivière jusqu’à la ligne de division des lots 4 et 5 des rangs Bowman et Bigelow en élevant le barrage de 29 pieds. En 1999, on viendra corriger les calculs imprécis du refoulement des eaux de High Falls, en admettant que les eaux refoulées ont été refoulées bien au delà du Rapide des Iroquois, soit jusqu’au pied de l’actuelle digue-barrage de Notre-Dame-du-Laus.

B) Le droit de noyer les îles, rochers et battures jusqu’à 22 miles du barrage jusqu’au niveau de 29 pieds. Pour ce faire il est dit que “*The foregoing rights are furthermore granted with the understanding between the parties here to that, before the completion of the proposed dams and works are or near High Falls aforesaid, the LESSEE shall acquire such privately owned riparian lands as may be affected by said works, provided the necessary powers of expropriation can be secured...*

## TERM

*Le bail est signé pour 75 ans débutant en octobre 1929 et se terminant en novembre 2004.*

## RENTAL

*1. The present lease is thus granted for and in consideration of the rental of five hundred dollars (\$500.00) for each year of its duration and which the LESSEE binds itself to pay the LESSOR, or order, in advance each year during the said term, on or before the first day of the month of October, the first payment becoming due and payable for the first year on the execution hereof.*

### 2. ROYALTY

*3. The LESSEE shall pay to the LESSOR, per annum over and above the said annual rental hereinabove stipulated, an annual supplementary charge or royalty of ONE DOLLAR (\$1.00) for each horse-power (HP) developed, such royalty to be computed from the watt-meter measurements and calculated in the ratio of the head hereby granted to the total head developed.*

*4. Fees to the Quebec Streams commission...*

*5. Revision...*

*6. Guarantee deposit...*

*7. Taxes...*

*8. Minimum production...*

*9. Time given for production.-Notice...*

*10. Surplus Power...*

*11. Federal and Provincial Laws: - Plans and Drawings:-*

*12. ...It is hereby agreed between the parties hereto that the LESSEE, within a year from date, shall submit to the LESSOR a plan prepared by a qualified Land Surveyor showing the Crown lands if any are required for the erection of its works and similarly, the Crown lands to be submerged and otherwise af-*

# Saviez-vous que ?

fected...The said lands will be granted for the consideration of an annual rental of ONE DOLLAR (\$1.00) per acre, over and above all other fees, rental or royalties.

13. Annual Statement.- Inspection.-

14. Transfer of the lease...

15. Fishways: The LESSEE shall erect and maintain in the dam, at all times and seasons, durable and efficient fishways or fish ladders, at the place, of the type and of the capacity approved of in writing by the Minister of Colonization and Fisheries, unless exempted to do so by the Lieutenant-Governor-in-Council.

16. Log-Slides...

17. Repairs...

18. Reservoirs...

19. Damages. The LESSEE shall assume and indemnify the LESSOR against all liability, detriment, or injuries that may result from the construction, operation or presence of the LESSEE'S works or from neglect to maintain such works in efficient condition, and all liabilities in respect to any complaint whatsoever that may arise in consequence of the exercise of any right and privileges hereby vested unto them in connection therewith, provided such liability or liabilities, detriment or injuries arise in consequence of the present lease and the LESSEE shall pay special care, and pain to protect and conciliate all parties which are interested in any way, manner or form whatever, in or on the said river, the whole without recourse against the LESSOR.

20. The LESSEE furthermore agrees to indemnify in a fair and equitable way, such person or persons who may have made improvements in good faith, for losses sustained as a consequence of the raised level of the river, but without prejudice to the Crown's rights, if any, on lands thus affected.

21. Bench Marks...

22. Exportation of Hydro-Electric Power...

23. Cancellation...

24. Expiration of the lease...

25. Place of payments...

26. Renunciation...

27. Cost of lease. The LESSEE pay the notarial fees for the drawing up of the present lease and furnish certified copies to the Minister of Lands and Forests and the Provincial Treasurer.

## WHERE OF ACT:

**DONE AND PASSED** in the said City of Montreal, on the date firstly above mentioned, under the number one thousand six hundred fifty five of the original deeds of the undersigned Notary...

**Ont signés:** James Maclaren pour The James Maclaren Co, Ltd., Honoré Mercier, pour la province et le notaire Roger Biron.

Pour illustrer ce que nous avons dit, avant de fournir quelques extraits du bail, nous extrayons de l'acte 41525, enregistré à Papineauville le 4 juillet 1929, les conditions rattachées à la vente d'une parcelle de terrain que M. Édouard Morin vend à la compagnie MacLaren.

Après les termes d'usage d'un contrat notarié et la description de la partie vendue, qui est faite en termes techniques (partie 1 a de cet acte), on permet à M. Édouard Morin de retirer « *at his own risk and expense and for his own benefit* » tout ce qui se trouve sur la partie vendue (partie 1b, du même acte) et pour permettre à l'acheteur de noyer ce qu'il achète pour ses travaux hydroélectriques (partie 1C). Nous reproduisons tout le reste du texte de ce contrat :

« 2.- The vendor declares and represents to the purchaser that he is the owner of said part of said hereby sold is free and clear of all encumbrances, including taxes. 3. The present sale has been so made by the vendor to the purchaser on the terms and conditions set forth and for and in consideration of the sum of Sixty (\$60.00) dollars paid by the purchaser to the vendor at the date of the execution hereof as the price of the said property and in settlement of the damages hereinafter referred to, the receipt whereof is hereby acknowledged by the vendor, and a full and complete discharge for said entire purchase price is hereby given and granted by the vendor to the purchaser. 4. It is agreed between the parties hereto and made a condition hereof that the price and consideration aforesaid so paid by the purchaser to the vendor has been paid by the purchaser and received by the vendor in full payment and satisfaction of all damages that may be caused at any time to the vendor, his heirs, successors and assigns, or to the remaining parts of said lot belonging to the vendor, by the portion of said lot hereby sold being flooded at any time hereafter by the construction, maintenance or operation of dams powerhouses and other works of the purchaser, its succes-

# Saviez-vous que ?

sors and assigns, and the vendor by reason of such payment hereby also grants to the purchaser, its successors and assigns a full and complete discharge as regards all damages occasioned at any time hereafter by the flooding of the portion of said lot herein sold and by operations carried on thereon, And it is further provided and made a condition hereof that the remaining portions of said lot of the vendor and every part thereof and hereby subjected to a real and perpetual servitude in favor of that portion of said lot of the vendor herein sold and also in favor of lots three (3) and Four (4) of the First (1<sup>st</sup>) Range of the township of Villeneuve and of lot three (3) in the Fourth (4<sup>th</sup>) Range of the township of Bowman already owned by said purchaser, so that the owners, in whole or in part, of said portion of lot herein sold and for said other lots lastly mentioned shall have the right at all times, without incurring any responsibility, to flood and carry on operations on that portion of said lot of the vendor herein sold. Whereof acte :- Done and passed at the town of Buckingham, in my office, under the number eight thousand seven hundred and ninety-one of my repertory, on this second day of July A.D. Nineteen hundred and twenty-nine. And after due reading hereof, the said Alexander Oliver Anderson, es-quality, has signed, and the said Edouard Morin declared not to know how to sign in the presence of Joseph N. Landry, of the town of Buckingham, Clerk, witness, who has signed with me, the said Notary. (Signed) Edouard + Morin his mark J.N. Landry the James Maclaren Company, Limited. Per A.O.Anderson Secretary E.J. Leblanc... »

Ce type de contrat est typique de tous ceux qui furent signés sur la Lièvre entre High Falls et les rapides des Pins au cours des années 1929 et ils se ressemblent tous, pour les conditions faites aux vendeurs. On peut mettre en parallèle la somme payée, soit 60,00 \$ pour la vente de 3 acres sur laquelle semble-t-il continue de s'exercer une servitude d'érosion et d'inondation avec celle que le Gouvernement du Québec a imposé à la James MacLaren pour les parties de ses terres qui seraient affectées de même façon

*(It is hereby agreed between the parties hereto that the LESSEE, within a year from date, shall submit to the LESSOR a plan prepared by a qualified Land Surveyor showing the Crown lands if any are required for the erection of its works and similary, the Crowm*

*lands to be submerged and otherwise affected...The said lands will be granted for the consideration of an annual rental of ONE DOLLAR (\$1.00) per acre, over and above all other fees, rental or royalties. Article 11 du bail)*

En résumé, si les terres inondées de M. Édouard Morin lui avait valu la même somme que le gouvernement s'est garanti par ce bail, il aurait dû toucher 225,00 \$ plutôt que les 60,00 \$ qui lui ont été octroyées. (3 acres X 75 ans X 1,00 \$/acre = 225,00 \$)

Quoiqu'il en soit, le bail de 1929 allait marquer pour toujours les riverains des 4 cantons compris entre High Falls et le rapide des Cèdres à Notre-Dame du Laus. L'exploitation du barrage de High Falls et celui de Notre-Dame du Laus pose toujours des problèmes au XXI<sup>ème</sup> siècle à ces riverains.

- Adoption de l'arrêté-en-conseil numéro 2396, du 22 novembre 1929 concernant la centrale hydroélectrique de Masson concernant ses plans et devis.

- Un bureau de poste est ouvert, pour la durée de la construction du barrage de High Falls. Il ouvre le 1<sup>er</sup> janvier 1929, et il ferme le 30 juin 1930. Deux personnes en assureront le fonctionnement. Lars Robert Lindgren, du 1<sup>er</sup> janvier 1929 jusqu'au 10 juillet 1929, date de sa résignation comme maître de poste. Il sera remplacé par Frederica Irvin Mapes, du 13 juillet 1929 au 3 juin 1930. Les données de Postes Canada sur ce bureau de poste nous indique qu'il était situé sur le lot 3 Rang IV, du canton Bowman. On peut penser qu'il se trouvait situé sur l'emplacement où se trouvaient encore plusieurs maisons au cours des années 1970, à la tête de la chute.

**On peut adresser ses commentaires, voire des corrections, à l'auteur, à l'adresse suivante :**  
**pvalois@tlb.sympatico.ca**

**On peut aussi lui faire des suggestions quant à des sujets que l'on voudrait lui voir aborder au cours des prochains mois.**

# À vous la parole

## *Internet haute vitesse avec fibre optique*

TEXTE : DENIS BERGERON

J'aimerais d'abord adresser au Conseil municipal toutes mes félicitations pour vos bons efforts à faire de notre municipalité un beau milieu à vivre. Ça fait plus de 40 ans que je demeure ici et c'est la tranquillité, la beauté de la nature et l'environnement qui me retiennent. J'espère qu'il en sera ainsi encore longtemps.

Dans le dernier Valboisien j'ai lu deux articles qui m'ont profondément choqué soit l'article paru dans le journal de Québec sur la fermeture de plusieurs municipalités d'ici 2025 et le retrait de notre municipalité par le gouvernement fédéral dans l'implantation de la fibre optique pour un meilleur accès Internet.

Je vous appuie à 100% dans vos efforts pour répondre à ces firmes de malheurs qui veulent la fin des petites municipalités pour ne garder que les grosses. Je suis content de voir que l'ensemble des municipalités menacées de fermeture dans le rapport de cette firme d'apocalypse leur aient répondu. Ça frise tellement le ridicule et c'est n'importe quoi. Même des villes comme Trois-Pistoles et Mont-Joli étaient menacées de fermeture. Bravo à toutes ces municipalités qui ont répondu haut et fort à cette stupidité.

L'autre dossier auquel je vous appuie est l'apport dans notre municipalité de la fibre optique pour offrir une couverture Internet de qualité. La plupart des grandes villes sont déjà branchées et il est plus que temps que les petites municipalités y soient aussi. Internet de nos jours est aussi important que l'électricité et le téléphone et il existe de multiples emplois qui pourraient se développer à domicile. Les personnes âgées dont les enfants sont à l'extérieur peuvent éviter l'isolement grâce à un bon lien Internet. C'est mon cas car mes deux enfants et mes petits-enfants demeurent en Gaspésie et je peux communiquer avec eux par Messenger.

Dans mes activités de loisir, je communique souvent via Internet avec des gens en Europe. De plus en plus de transactions ne se font uniquement que par Internet. Ce n'est donc pas un luxe mais une nécessité.

De voir le gouvernement du Canada retirer la municipalité de la phase 1 alors qu'elle y était incluse initialement est inacceptable. Je vous soutiens entièrement dans vos démarches auprès du gouvernement fédéral. Je crois que c'est un enjeu majeur pour attirer des familles et des gens sachant qu'ils auraient un accès Internet de qualité. C'est faux de prétendre que l'entreprise Télébec offre un accès Internet de 5MBPS. Je demeure sur la rue Guenette et ça plantait constamment et j'avais rarement plus de 2MBPS. Encore une fois, des décisions sont prises par des gens qui demeurent dans les grandes villes et qui viennent restreindre notre qualité de service.

J'espère que vous aurez une ouverture d'esprit de leur part et qu'ils reviendront sur leur décision.

Tout comme le CLSC, il faut poursuivre nos efforts pour redonner des services de qualité auxquels les citoyens payeurs de taxes et d'impôts sont en droit d'avoir.

Ne lâchez pas votre beau travail.

## *À vos plumes*

TEXTE : LE COMITÉ DU JOURNAL

Vous avez envie de faire valoir vos idées et vos opinions?

Faites-nous parvenir vos textes!

Ils pourraient être publiés dans une prochaine édition du Valboisien.

Envoyez-nous vos textes par courriel au [journal.valdesbois@mrcpapineau.com](mailto:journal.valdesbois@mrcpapineau.com) ou en personne au bureau municipal.

# Organismes

## COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES QUILLEURS DE LA LIÈVRE

32, rue des Saules, Notre-Dame-de-la-Salette

**Il reste toujours de la place pour les joueurs de tout calibre le mardi soir à 18 h 30.**

Du 4 octobre au 20 octobre  
**ROCK'N BOWL**  
Les vendredis de 18 h 30 à 20 h 30  
Ouvert à tous !  
4 \$/ la partie  
2 \$/ location des souliers

**Pour info :**  
Nathalie Levesque  
819 454-2564  
coop.quilles@gmail.com



Plaisir assuré !

**L'assemblée générale annuelle aura lieu le mercredi le 23 octobre 2019 à 19 h à la salle de quilles**

Réservez la salle gratuitement  
Il suffit d'être un minimum de 10 joueurs.

Idéal pour une réunion familiale, une fête d'enfants et un party entre amis.  
Table de billard et service de bar

## Cercle de Fermières

TEXTE : MARIE-PAULE CYR

Au niveau du Cercle de Fermières Val-des-Bois et Bowman c'est une agréable surprise lorsque septembre se pointe. Voir toutes ces dames qui profitent des rencontres du jeudi pour entretenir des liens durables avec leurs compagnes et quelques nouvelles recrues qui se lancent dans l'aventure pour créer des liens d'amitié et pour partager leurs connaissances ou développer des habiletés en art textile, culinaire et/ou déco.

Notre mot d'ordre de l'année est : « *Désir et rêve à la base de l'accomplissement* ».

Alors, pourquoi remettre à plus tard ce que vous pouvez réaliser aujourd'hui?

Devenir membre de notre Cercle est simple et n'exige aucune obligation. Vous devez seulement parler à l'une de nos membres ou joindre notre responsable au Recrutement et Communication, Marie-Paule Cyr au 819 454-2196, qui se fera un véritable plaisir de vous guider.

Le dimanche 6 octobre, à compter de 10 h, un petit groupe de fermières bénéficieront d'un espace au Déco Dollar, soit la serre qui leur est prêtée par Sylvie Boissonneault pour vendre leurs réalisations. Merci Sylvie, on apprécie tellement ta grande générosité. C'est le temps des bas de laine et des pantoufles chaudes... venez nous voir.

## Dépouillement de l'arbre de Noël

TEXTE : PIERRE SAUMIER, SECRÉTAIRE FINANCIER

Les Chevaliers de Colomb organise encore cette année le dépouillement de l'arbre de Noël pour les enfants de Val-des-Bois et de Bowman. L'activité se tiendra le **8 décembre prochain à 13 h.**

Veillez inscrire votre enfant **avant le 22 novembre** auprès de Richard Bastien au 819 454-2640.

(Veillez noter que l'âge requis est de 1 mois à 12 ans.)



# Organismes

## *Association des propriétaires du Lac de l'Original*

TEXTE : LUCIE LAVOIE

Le dimanche 4 août 2019, l'Association tenait son Assemblée générale annuelle au Camping Val-des-Bois, suivi de son BBQ aux membres, leurs familles et invités. Cette activité annuelle permet aux propriétaires autour du lac de l'Original de socialiser et profiter de la présence des agents de sensibilisation du COBALI pour poser des questions et se renseigner sur la protection des berges.



L'Association est un organisme à but non lucratif qui rassemble tous les propriétaires de chalets et résidences autour du lac. Notre mission est de défendre et promouvoir les intérêts de ses membres, représenter les membres auprès des autorités municipales et provinciales, sensibiliser les membres à leurs droits, obligations et responsabilités et veiller à ce que les mesures environnementales et de conservation du lac et des environs soient respectées par les riverains et ses usagers.

Plusieurs dossiers sont présentement en marche dont le niveau de l'eau du lac, un meilleur contrôle des embarcations aux descentes de bateaux sur le lac pour s'assurer que les embarcations et leurs remorques sont propres, la surveillance des barrages de castors par un professionnel, un code d'éthique au niveau de la sécurité nautique, des tests au niveau de la qualité de l'eau : transparence de l'eau (avec le disque de Secchi) et présence de coliformes. Ces tests sont tous effectués sur une base volontaire par notre Association, ce qui nous permet de détecter rapidement une situation problématique visant la qualité de l'eau du lac.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Président, Gilles Bertrand, par courriel [bertrang@sympatico.ca](mailto:bertrang@sympatico.ca) ou en consultant notre site Facebook [L'Écho du lac de l'Original](#). Vous y trouverez tous les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration.



Gauche à droite :  
Rémi Leroux (Trésorier), Denis Bénac (Directeur),  
Gilles Bertrand (Président), Lucie Lavictoire  
(Secrétaire), Bernard Valois (Vice-président).

## *ViActive : Pour les gens de Val-des-Bois et Bowman*

TEXTE : DIANE ST-DENIS, CLAUDETTE LAPOINTE ET EDGAR RYAN, ANIMATEURS

Le programme ViActive a été préparé par Kino-Québec et la FADOQ pour aider les aînés et les plus jeunes à bouger.

L'activité physique améliore la condition physique, ralentit la perte de la condition pulmonaire et cardiaque, ralentit la perte de la masse musculaire, améliore la flexibilité, améliore également l'esérance et la qualité de vie. Les gens à mobilité réduite peuvent également suivre le programme, assis sur une chaise.

Venez nous rencontrer le lundi de 13 h à 14 h au Centre communautaire. C'est gratuit. On fait de belles rencontres et on bouge.

Vous pouvez venir faire un essai juste pour voir si vous allez aimer.



# Organismes

## *La Guignolée des élus*

TEXTE : DIANE GUY

Nous désirons remercier les élus de Bowman pour avoir relevé le défi d'organiser « La Guignolée des Élus » édition 2019. Merci à tous les élus présents ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont participé à cette levée de fonds au profit de La Mie du Partage. Le 18 septembre dernier la MRC de Papineau remettait un chèque au montant de 6 200 \$.

Ces fonds servent à maintenir le « Programme de Retour en classe » depuis la rentrée 2016. Nous offrons tout le matériel nécessaire pour les élèves inscrits dans le programme. Nous achetons les effets scolaires demandés et les cahiers d'exercices en librairie selon les listes fournies et nous donnons un bon d'achat de 35 \$ par enfant inscrit. Ce montant sert à l'achat de souliers, sac à dos et/ou boîte pour le goûter. Depuis 2017, le surplus des fonds est investi à l'école primaire de la Montagne pour offrir des dîners chauds à tous les élèves deux midis par semaine ainsi que pour les petits déjeuners offerts à tous les jours de classe.

Nous recherchons toujours des bénévoles pour nous aider à continuer nos activités. Si vous avez des questions communiquez avec Diane Guy, présidente, au 819 454-2974.



---

## *JEMEM fait peau neuve!!!*

TEXTE : SUZANNE BEAUCHAMP ST-AMOUR

Jemem vous est maintenant offert sous forme de sessions de 10 rencontres chacune.

- Vous désirez éliminer un surplus de poids?
- Vous désirez maintenir votre poids-santé?
- Vous voulez prendre soin de votre santé?
- Vous voulez vous sentir bien dans votre peau?
- Vous voulez manger sans culpabilité?
- Vous voulez être fier de vous?

VOILÀ CE QUE JEMEM VOUS PROPOSE!!!

Informez-vous auprès de Suzanne Beauchamp St-Amour, infirmière clinicienne retraitée et coach pour Jemem depuis janvier 2016 pour plus de détails et connaître les dates prévues pour chacune des sessions à venir.

Suivez Suzanne sur Facebook ou contactez-la au 819 454-2154.

\* Rencontre d'information gratuite sans obligation de votre part

Les rencontres auront lieu les mercredis de 18 h à 18 h 30 pour la pesée suivie d'une conférence de 18 h 30 à 19 h 15.

Venez me rencontrer au 595, route 309, Municipalité de Val-des-Bois, Salle du Conseil (accès par la bibliothèque).

Bienvenue à tous!!!!



# Organismes

## *La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-la Garde*

TEXTE : CÉLINE VADNAIS

Durant tout l'été 2019, plusieurs travaux d'entretien ont été effectués bénévolement à l'église par les marguilliers et quelques autres bénévoles.

Le 27 juillet dernier les marguilliers ont organisé une corvée pour le nettoyage extérieur des murs de l'église. Nous voulons remercier Yvan Dubuc qui nous a prêté sa nacelle, ce qui nous a grandement aidé. Nous voulons aussi remercier Marcel Sarrazin pour nous avoir prêté sa laveuse à pression et toutes les personnes qui sont venues aider. MERCI!

Les deux galeries du presbytère ont été refaites par deux marguilliers. Nous voulons remercier les propriétaires de Matériaux Lajeunesse qui nous ont offert gratuitement certains matériaux. Nous voulons également remercier les marguillières qui ont appliqué les teintures.

Deux marguilliers ont fait une belle réfection à la croix du millénaire devant l'église.

Merci à Marc Bertrand pour avoir fourni tout le matériel électrique à son prix coûtant et pour en avoir fait l'installation gratuitement. Il a aussi fait cadeau à la Fabrique d'un système d'éclairage pour la grotte de la Vierge Marie qui sera installé au printemps.

Merci aux propriétaires de Matériaux Lajeunesse pour s'être déplacés deux fois avec le camion nacelle pour baisser la croix, pour faciliter la réfection et pour la relever.

Merci aux Chevaliers de Colomb qui ont payé tout le matériel nécessaire pour la réfection de la croix.

Les administrateurs de la Fabrique désirent remercier les Chevaliers de Colomb pour avoir partagé avec nous les recettes des bingos tenus au sous-sol de l'église du 7 juin au 30 août 2019. Ils nous ont remis un total de 2 766 \$. Nous désirons aussi remercier tous les gens qui ont participé.

# Merci



## *Tai-Chi*

TEXTE : VICTOIRE FAUBERT

Veillez noter qu'il y aura des rencontres pour les personnes qui ont une connaissance sur les mouvements du Tai-Chi.

Ce ne sont pas des cours mais plutôt des exercices pour nous tenir en santé.

Ces rencontres se tiennent les jeudis à 8 h 30 à la salle du conseil municipal.

Si vous avez une base en Tai-Chi et désirez vous joindre à nous, vous êtes les bienvenues!



# Organismes

## Activités mensuelles du club de l'âge d'or

TEXTE : LISETTE BERTRAND

Le mardi c'est à l'âge d'or que ça se passe!					
1 octobre	8 octobre	15 octobre	22 octobre	29 octobre	5 novembre
					Réunion à 10 h
Whist à 13 h	Whist à 13 h	Whist à 13 h	Whist à 13 h	Whist à 13 h	Whist à 13 h
Poches à 18 h 30	Souper spaghetti à 17 h 30	Poches à 18 h 30	Poches à 18 h 30	Poches à 18 h 30	Poches à 18 h 30

Vous devez réserver votre place pour les soupers au minimum deux semaines à l'avance.

## Liste des organismes

### Association des pompiers



#### volontaires

Claude Thibault, président



### Club de chasse et pêche

Roxane Blanchard

chassepechedbb@hotmail.com



### Loisirs Val-des-Bois et Bowman

Annik Lachaine, présidente

819 208-6595

annik\_lachaine@hotmail.com

### Cercle de Fermières de Val-des-Bois/ Bowman



Denise Dubois, présidente

819 454-2008

### La Fabrique

Céline Vadnais, présidente

819 454-2310

### La Mie du Partage

Diane Guy, présidente

819 454-2974

### Chevaliers de Colomb, Conseil 6045



Richard Bastien, grand chevalier

819 454-2640



### Coopérative des quilleurs de la Lièvre

Nathalie Lévesque présidente

et inscriptions

819 454-2564

### Mouvement Arts et Culture

Anne Trépanier, présidente

819 454-6766

### Club de l'Âge d'Or



« Les Bons Copains »

Hélène Madore, présidente

819 454-2036



### Groupe viActive

Claudette Lapointe, responsable

Diane St-Denis, responsable

819 454-2478



### Festival Country Bowman

Val-des-Bois

819 661-0563

### Office municipal d'habitation

819 568-0033 poste 552



### La voix des Parents

Kim Beaulieu

819 918-4053



### Association de propriétaire pour la protection du lac de l'Argile

Andre Beauchamp

chezAPPLA@gmail.com

# Calendrier Octobre 2019



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
29	30	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
<p>Vente fermières (p.33) Portes ouvertes pompiers (p.21)</p>			<p>As-tu réservé ton sac? (p.12)</p>			
13	14	15	16	17	18	19
<p>Marche automnale (p.23)</p>						
20	21	22	23	24	25	26
				<p>Les feuilles mortes doivent être déposées dans des sacs biodégradables prévus à cet effet.</p>		
27	28	29	30	31	1	2
<p>Brico biblio (p. 12)</p>	<p>Pinceaux en folie (p.24)</p>			<p>Parc hanté (p.22)</p>		

- Collecte ordures
- Séance du conseil
- Fermières
- Ligue de quilles
- Bibliothèque
- Zumba
- Collecte recyclage
- Taxes municipales
- Âge d'or
- Yoga et méditation
- Chevaliers de Colomb
- Tai Chi